

agence indépendante. La loi l'exige, et l'auditeur général avait ses propres vues quant à savoir s'il était ou non bien servi dans ce domaine.

Cela m'amène à signaler une question très fondamentale aux députés: Comment l'administration est-elle structurée? Qui est comptable à qui? Ne devrions-nous pas, pour le moins, avoir un comité permanent de la Chambre chargé de reviser le travail de la Commission de la fonction publique tout comme un de nos comités permanents examine le travail de l'auditeur général?

**Des voix:** Bravo!

**M. Francis:** Si la Commission de la fonction publique a raison de prétendre—et sur le plan juridique j'ai l'impression qu'elle l'a—qu'elle devrait être comptable directement au Parlement afin d'assurer la protection du principe du mérite dans le choix, l'avancement et la nomination des fonctionnaires, les députés ne devraient-ils pas alors prévoir, en guise d'examen de son activité, un peu plus qu'une comparaison d'une quinzaine de minutes une fois par année au comité des prévisions budgétaires en général? On connaît très bien les problèmes dus à l'expansion de la fonction publique, mais on est moins au courant de ceux qu'a engendrés l'expansion des sociétés de la Couronne et d'autres institutions.

Ainsi ceux qui s'intéressent aux rapports des comités conviendront, par exemple, que les dépositions faites devant le comité de la science politique de l'autre endroit sont des plus révélatrices. Dans le domaine de l'énergie atomique, on s'est engagé à prélever des fonds considérables sur les deniers publics, sans en soumettre le chiffre à l'examen du Parlement. Les dépenses faites au nom du Canada pour le réacteur CANDU se révéleront peut-être très utiles, mais si l'on en juge d'après les témoignages devant le comité de la science politique du Sénat, il aurait été à propos de faire au Parlement une revue plus soignée de ce placement, comme de tout le secteur des sociétés de la Couronne. Il ne s'agit ici ni de millions ni même de dizaines de millions, mais de centaines de millions de dollars. Et ce n'est pas seulement l'absence de révision qu'il faut déplorer, mais aussi le manque d'uniformité des normes, le manque d'organisation logique et cohérente.

Il fut un temps, monsieur l'Orateur, où j'eus l'honneur d'être le président national d'une association de fonctionnaires de l'État. Nous avons essayé d'organiser les fonctionnaires au service des sociétés de la Couronne. Il a été vraiment révélateur de constater le manque d'uniformité des directives concernant le personnel et sa sélection. Dans le domaine de la négociation collective, les lignes de conduite étaient tout aussi variées. Lorsqu'une société de la Couronne reçoit sa charte en vertu d'une loi du Parlement et obtient le droit de recruter, de sélectionner son personnel, d'établir et de gérer son propre budget, il ne s'agit pas simplement d'un statut symbolique.

• (5.50 p.m.)

Malgré tout mon respect, monsieur l'Orateur, je crois que la liberté d'engager son personnel qui a été accordée à la Compagnie des jeunes Canadiens devrait être examinée. Sans aucune réserve, on leur a donné le droit d'en-

gager qui ils voulaient. Le Parlement fournit les fonds à cette entreprise. Peu de sociétés de la Couronne, Dieu merci, ont obtenu ce genre de privilège des plus absolus et des plus criants.

Quand le directeur de la Commission de la Fonction publique déclare à la télévision qu'«aucun dirigeant politique ne saurait lui tenir la dragée haute», cela est de nature à préoccuper l'ensemble des députés. Tenir des propos désinvoltes au cours d'un échange de vues, notamment lorsqu'un journaliste vous y provoque quelque peu, cela fait bien, mais quand le directeur de la Commission de la Fonction publique déclare, en outre, qu'un engagement solennel pris par l'ancien premier ministre et réaffirmé par l'actuel chef de gouvernement (M. Trudeau) est tel qu'à son sens il ne pourra pas être rempli, cela est vraiment un sujet de préoccupation. Par le truchement d'une émission de télévision, il a fait connaître au pays son opinion sur les déclarations faites par deux premiers ministres canadiens. A mon sens, monsieur l'Orateur, cela frise dangereusement l'offense au Parlement. Il n'est pas possible d'admettre une répétition de ce genre de choses.

Selon la presse, le président de la Commission de la capitale nationale aurait dit qu'à son avis, il pourrait évincer le premier ministre du Lac Harrington. Je ne sais s'il s'agit d'une citation exacte, mais c'est ce qui a été imprimé. Une telle déclaration frise dangereusement l'outrage au pouvoir exécutif sinon au pouvoir législatif.

Nous avons pour la plupart examiné cette question quelque peu. D'aucuns prétendent qu'il est malheureux qu'il y ait eu des sociétés de la Couronne d'implantées dans certains domaines d'activité. On cite manifestement la société Polymer comme un exemple de réussite. Peu d'entre nous tiennent à faire de la critique négative. Nous ne voulons pas être accusés de vouloir détruire ce que d'autres ont bâti. Une des obligations de tous les députés est de s'assurer de ce qui arrive aux 200,000 personnes engagées dans ce secteur des sociétés de la Couronne. Je regrette de ne pas voir l'honorable député de Cochrane (M. Stewart) à sa place en ce moment, mais on ne peut pas s'attendre que tout le monde soit ici tout le temps. Ce député a présenté à la Chambre 38 bills privés d'intérêt public et l'adoption de n'importe lequel de ces projets de loi aurait pour effet de nommer un député membre du conseil d'administration d'une ou de plusieurs sociétés de la Couronne. J'ai deux raisons de féliciter l'honorable député de Cochrane. Tout d'abord, il attire maintenant l'attention sur le besoin d'une réforme du système des bills d'initiative parlementaire. On devrait attribuer à chaque député un contingent de deux bills, par exemple, qu'on soumettrait à un tirage au sort. Lorsqu'un député en présente 42, la chose devient ridicule. Que se passerait-il si 264 députés présentaient chacun 40 bills? On n'en étudie que 50 au cours d'une session. Ce serait comme si on avait gagné à la loterie quand un bill d'initiative parlementaire serait étudié au cours de la session.

Une simple réforme du Règlement s'impose. J'espère que nous aurons la collaboration d'un certain groupe ici qui met un point d'honneur à présenter des bills d'initiative parlementaire et qui, bien qu'il ne comporte qu'un nombre limité de député, en a présenté bien plus que tout autre groupe. J'espère que les députés de ce groupe se joindront à nous pour chercher à réformer le Règle-